Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_008-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre février** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme LEMAITRE Julie a donné procuration à Mme HERNOT Martine
Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme LE MEUR Sandra
(dès son départ à 18h50 et jusqu'à son retour à 19h55 – question n°2026-002 à la question n°2026-007)

Secrétaire de séance : Mme MARC Claudine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)
et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-008

Rapporteur : Philippe BAPTISTA SOARES, Adjoint au Maire

OBJET : URBANISME / AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES – BILAN 2025

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Il est ainsi rappelé que l'Établissement Public Foncier de Bretagne est intervenu sur la commune dans le cadre d'une convention d'intervention foncière (réserves foncières pour la réalisation de logements sociaux).

La présente délibération portant sur le bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'année 2025, par la commune de Trégueux et par l'Établissement Public Foncier de Bretagne, sera annexée au compte administratif de la Commune.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_008-DE

1. CESSIONS

1.1. Cession d'une emprise communale – A l'angle de la rue de la Croix Gibat et de la rue des Vallées

Références cadastrales	Surface en m²	Prix TTC/m²	Nom de l'acquéreur	Prix total TTC	Date acte
B 3751	68	4 €	M. COATANTIEC	272 €	01/12/2025
Total	**68**		**Prix total**	**272 €**	

Acte notarié réalisé par Maître Patrick LE PERSON, Notaire à YFFINIAC.

2. ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE DE TREGUEUX

2.1. Acquisition d'une emprise de voirie (régularisation) – Rue du Gué Morin

Références cadastrales	Surface en m²	Prix / m²	Nom des vendeurs	Prix total	Date acte
A 3255	240	/	M. et Mme HEURTEL	1 € symbolique	25/06/2025
Total	**240**		**Prix total**	**1 € symbolique**	

Acte administratif réalisé par les services de la mairie.

2.2. Acquisition d'emprises de voirie (régularisation) – Rue de l'Atlantique

Références cadastrales	Surface en m²	Prix / m²	Nom des vendeurs	Prix total	Date acte
B 3747 B 3748	22 4	/	Département des Côtes d'Armor	0 €	13/08/2025
Total	**26**		**Prix total**	**0 €**	

Acte administratif réalisé par les services du Département des Côtes d'Armor.

3. ACQUISITIONS PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

3.1. Acquisition d'une propriété bâtie (Réserves foncières pour la réalisation de logements sociaux) – 12 rue de Verdun

Références cadastrales	Surface en m²	Prix / m²	Nom du vendeur	Prix total	Date acte
AI 45	1008	/	Consorts HELLIO	184 000 €	12/12/2025
Total	**1008**		**Prix total**	**184 000 €**	

Acte notarié réalisé par Maître Aymeric JUMELAIS, Notaire associé de la Société ENOTOS à PLERIN.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_008-DE

4. ECHANGES

Néant.

5. BAIL A CONSTRUCTION

Néant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÈCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2025 qui sera annexé au compte administratif de la Commune.**

A Trégueux, le 06 février 2026

La secrétaire de séance,

Mme MARC Claudine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine